Fiche technique du produit

Spécifications



MasterPacT NW - réarmement à distance - 200/240Vca - fixe - pour MasterPacT NW

48203

Statut commercial: Commercialisé

Principales

Gamme de produit	MasterPacT NW MasterPacT NW DC
Gamme	MasterPacT
Nom de l'appareil	remise à zéro électrique
Type de produit ou équipement	Appareil électrique de remise à zéro à distance
Application de l'appareil	Contrôle
Compatibilité de gamme	MasterPacT MasterPacT NW disjoncteur

Complémentaires

[Uc] tension circuit de commande	220...240 V CA 50/60 Hz
Mode d'installation	Fixe

Emballage

Type d'emballage 1	PCE
Nombre d'unité par paquet	1
Hauteur de l'emballage 1	5,0 cm
Largeur de l'emballage 1	12,0 cm
Longueur de l'emballage 1	6,0 cm
Poids de l'emballage (Kg)	135,0 g

Garantie contractuelle

Garantie (en mois)	18

Clause de non-responsabilité: Cette documentation ne vise pas à remplacer et ne doit pas être utilisée pour déterminer l'adéquation ou la fiabilité de ces produits pour des applications spécifiques d'utilisateurs. Avertissement : Cette documentation ne vise pas à remplacer et ne doit pas être utilisée pour déterminer l'adéquation ou la fiabilité de ces produits pour des applications spécifiques d'utilisateurs.

Environmental Data

Schneider Electric vise à atteindre le statut de Net Zero d'ici 2050 grâce à des partenariats avec la chaîne logistique, des matériaux à faible impact et une circularité via notre campagne en cours "Use Better, Use Longer, Use Again" pour prolonger la durée de vie des produits et leur recyclabilité.

Environmental Data expliquées >

Use Better

Matières et Substances

Emballage avec carton recyclé	**Oui**
Emballage sans plastique	**Oui**
Numéro SCIP	**Aeb03a97-1cfa-4947-a040-4d2d66d7e833**
Directive UE RoHS	**Conforme**
Règlementation REACh	**Référence ne contenant pas de SVHC au-delà du seuil**
Statut sur la présence d'halogène	**Le produit contient des halogènes au-delà des seuils**

Use Again

Réemballer et réusiner

Reprise	**Oui**
Label DEEE	**Sur le marché de l'Union Européenne, le produit doit être mis au rebut selon un protocole spécifique de collecte des déchets et ne jamais être jeté dans une poubelle d'ordures ménagères.**